

Ne pas appeler l'avortement un crime ? La décision d'une cour d'appel polonaise

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 8 mars 2010

La cour d'appel de Katowice a confirmé un jugement de première instance qui, en septembre dernier, avait condamné un journal catholique pour un article affirmant que l'avortement tue un enfant à naître. L'hebdomadaire du dimanche *Gosc Niedzielny* et son directeur de la publication, le P. Marek Gancarczyk, ont été jugés coupables d'avoir publié des paroles « offensantes » à l'égard d'Alicja Tysiac, la femme qui a obtenu un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme condamnant la Pologne pour lui avoir refusé le « droit » d'avorter alors qu'elle affirmait encourir le risque de voir sa maladie oculaire s'aggraver si elle subissait un accouchement.

Le P. Gancarczyk avait commenté la décision de la CEDH en affirmant que Mme Tysiac allait recevoir des dommages et intérêts de 25.000 euros pour n'avoir pas pu tuer son enfant. « En d'autres termes, nous vivons dans un monde où une femme obtient une compensation parce qu'elle désirait fortement tuer son enfant, mais qu'on lui a interdit de le faire », écrivait-il dans son éditorial.

Le tribunal de district avait condamné le P. Gancarczyk à payer quelque 7.000 euros de dommages et à publier des excuses dictées par le juge, ce qu'il refusa de faire. La juge d'appel a confirmé la condamnation en estimant que le langage employé par le prêtre était trop « fort » : « Le christianisme est une religion d'amour et le langage utilisé par la presse catholique doit refléter cela », a-t-elle cru pouvoir affirmer.

L'archevêque de Katowice, Mgr Damian Zimon a réagi à la décision en assurant qu'elle reflète « l'activité des cercles pro-avortement qui veulent changer la loi polonaise à tout prix ».

« Aucune loi étatique ne peut contredire le commandement de Dieu et l'ordre institué par Jésus-Christ. L'avortement est la première cause de mortalité en Europe, selon le rapport sur l'avortement en Europe et en Espagne présenté à Bruxelles par un Institut espagnol de politique familiale. Laissez-moi rappeler les mots de la bienheureuse Mère Teresa de Calcutta : "Le plus grand destructeur de la paix aujourd'hui est l'avortement (...), si nous acceptons qu'une mère puisse tuer même son propre enfant, comment pouvons nous dire aux autres de ne pas se tuer les uns les autres ? »

Le porte-parole de la Conférence des évêques de Pologne, le P. Jozef Kloch, a déclaré au nom de cette institution : « Le christianisme est une religion d'amour, qui aime les êtres humains dès les premiers instants de la vie. C'est aussi une religion qui dit la vérité, pour douloureuse qu'elle soit. »

La revue *Gosc Niedzielny* ainsi que l'association des journalistes catholiques de Pologne ont protesté contre cette atteinte à la liberté d'expression qui vise à faire taire les médias catholiques, notamment à propos de « l'holocauste du XXIe siècle » : « Personne, ni la cour d'appel de Katowice, ni la Cour de Strasbourg, ni aucun tribunal du monde entier n'a le droit de nous interdire d'appeler l'avortement un crime. »

L'affaire va aller devant la cour suprême polonaise.

[LifeSite](#), qui publie cette information, donne à la fin de son article les adresses électroniques où réagir auprès des tribunaux, des journaux et de l'épiscopat polonais.

© [leblogdejeannesmits](#).